

Année scolaire 2024-2025 Rentrée des classes du primaire

1 – RENTREE DES CLASSES

La rentrée **des élèves de l'école primaire** aura lieu **lundi 2 septembre au matin**.

Les horaires de la rentrée sont définis dans le tableau ci-dessous :

	ACCUEIL	REPAS MIDI	FIN DES COURS	APRES LA CLASSE
Maternelle 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	Voir page 3	OUI	16h30	Garderie OUI
Elémentaire ▪ CM1-CM2 ▪ CE1-CE2 ▪ BISS 1 à 5 ▪ CP	8h30 9h00 9h30 10h30	OUI	16h30	<i>Le Croisillon</i> OUI

Les parents des élèves de CP pourront accompagner leurs enfants dans la classe.

2 – HORAIRES DE L'ECOLE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

■ Le portail de l'établissement ouvre tous les jours à 7h50. Les élèves du CP au CM2 entrent par le portail.

■ Les élèves de maternelle entrent par la porte de la rue Saint-Marc à partir de 8h15.

■ Horaires de classe :

- **Maternelles :**

Matin : de 8h15 à 11h45 (*les enfants externes sont cherchés à 11h45*)

Après-midi : de 14h à 16h30 (*les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 16h20 et 16h30 en empruntant la porte rue Saint-Marc*)

Garderie optionnelle de 16h30 à 18h15

- **Elémentaires (CP à CM2)**

Matin : de 8h15 à 11h45

Après-midi : de 14h à 16h30

Activités périscolaires avec *Le Croisillon* de 16h30 à 18h15

■ A 16h30, les élèves du CP au CE2 sortent par le portail. Les élèves de CM1 et CM2 sortent par la porte rue Saint-Marc.

4 – ASSURANCE SCOLAIRE

La souscription d'une assurance scolaire est obligatoire. **Une attestation vous sera demandée à la rentrée scolaire.**

5 – LISTES DES FOURNITURES SCOLAIRES

Vous trouverez la liste des fournitures scolaires demandées par les professeurs sur notre site :

<https://docs.legymnase.eu/rentree2024/> .

6 – REUNIONS DE RENTREE

La réunion spécifique à la classe de votre enfant se tiendra au mois de septembre ; chaque professeur vous communiquera la date et l'heure. Compte tenu de l'importance de ce « premier » contact, votre présence y est vivement souhaitée. Ce temps d'échanges entre adultes nécessite le fait que les enfants ne soient pas présents.

7 – RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE

■ Restauration, deux choix sont possible pour les demi-pensionnaires :

- La restauration scolaire

La restauration scolaire fonctionnera dès le lundi 2 septembre pour les enfants inscrits. La société Sodexo, prestataire de service, propose tous les jours un menu équilibré comprenant une entrée au choix, un plat chaud, un laitage et un dessert dans notre cantine. En cas d'allergie nécessitant un repas spécifique, un dialogue avec notre infirmière scolaire sera nécessaire pour mettre en place un protocole adapté.

Le tarif comporte à la fois la restauration et l'encadrement des élèves de 11h45 à 14h. L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

- La lunch-box (repas fournis par les parents)

Les enfants de l'école primaire peuvent prendre un repas « tiré du sac ». Ils sont également encadrés par des animateurs du Croisillon ou des ASEM. Il n'y a pas de possibilité de conservation au froid ni de réchauffage : il convient de préparer et de conditionner le repas de votre enfant dans des contenants adaptés. Ne pas oublier les couverts et une gourde d'eau. L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

■ La garderie surveillée pour les classes maternelles (16h20 à 18h15)

Les enfants de la maternelle peuvent bénéficier de notre garderie du soir. Ils sont encadrés par des professionnelles de la petite enfance. Les frais de garde maternelles bénéficient d'un crédit d'impôt qui sera restitué l'année fiscale prochaine.

L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

Une campagne d'inscription sera transmise fin août 2024 pour vous inscrire en fonction des forfaits choisis.

Les Forfaits trimestriels restent, par définition, forfaitaires. En conséquence, aucun jour ne pourra être ni remboursé ni échangé. Chaque forfait choisi sera reporté sur la facture trimestrielle et disponible sur votre espace parent sur Ecole Directe, qui devra être payée selon les modalités précisées sur l'engagement financier. Pour connaître les tarifs et le règlement intérieur 2024/2025 :

<https://docs.legymnase.eu/rentree2024/2024-2025-tarifs-reglement-restauration-LB-primaire.pdf>

8 – COLLATION MATINALE

Lors de la récréation du matin, les enfants d'école élémentaire peuvent prendre une collation fournie par la famille. Elle pourra être composée de fruits et/ou de légumes. Aucune collation n'est prise en maternelle.

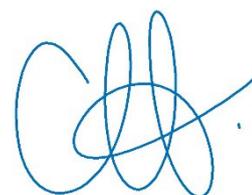
9 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Toutes les informations sont consultables sur notre site Internet : legymnase.eu et sur notre espace numérique de travail [Ecole Directe](#).

Vous nous confiez votre enfant. Nous nous efforcerons, ensemble, de le mener au meilleur niveau de compétences, dans le respect des autres et le développement de sa personnalité.

En vous souhaitant un très bel été, soyez assurés, très chers parents, de mes sentiments dévoués.

La Directrice adjointe
Responsable du primaire
Céline MESSERSI-ORDITZ



RENTREE DES ENFANTS à l'école maternelle

Elle se fera en 3 temps le **lundi 2 septembre**.

Matin

- 8h30** : accueil réservé aux enfants de grande section
- 9h30** : accueil réservé aux enfants de moyenne section
- 10h30** : accueil réservé aux enfants de petite section
- 11h45** : repas pour les enfants demi-pensionnaires
- 11h45** : sortie des enfants externes

Après-midi

- 14h à 14h10** : accueil des enfants ayant déjeuné à l'extérieur
- 16h20 à 16h30** : sortie des enfants
- 16h30 à 18h15** : garderie optionnelle

Tous les enfants seront accueillis à partir du **mardi 3 septembre** entre 8h15 et 8h30.

Tous les enfants porteront des chaussons à l'intérieur de l'école ; merci d'en prévoir une paire étiquetée au nom de votre enfant.

Le repas des enfants demi-pensionnaires de 1^{ère} année de maternelle est suivi d'une sieste.

Merci d'apporter à l'école les affaires de sieste nécessaires, **n'oubliez surtout pas le "compagnon-câlins" étiqueté au nom de votre enfant.**